

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne
N°3 - Décembre 2018



Daniel CHEVALIER
Président du SBS

"Tous concernés par le changement climatique"

Les inondations de la fin de printemps et la sécheresse qui a suivi, attestent que le changement climatique n'est pas qu'une question d'experts. Nos territoires en subissent déjà les conséquences. Bien que la lutte contre le changement climatique

se joue au niveau international, nous devons agir chacun à notre échelle pour en limiter ses effets. Si la tendance au réchauffement ne ralentit pas, les conséquences sur la ressource en eau et les milieux aquatiques seront très impactantes pour l'ensemble de leurs usages. C'est l'objet du dossier spécial de ce numéro de MES'SAGES.

S'agissant du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), le 13 novembre dernier, le comité syndical m'a confirmé à sa présidence. Je remercie mes collègues de cette confiance et je sais pouvoir compter sur eux, personnes averties des questions de l'eau, pour faire du SBS, une structure reconnue, au service des territoires.

Je veux ici souligner l'implication des Conseils départementaux de la Sarthe, de l'Orne et d'Eure-et-Loir, qui se sont retirés du SBS, le 1^{er} juillet dernier. Depuis le début des années 2000, ils ont soutenu les Commissions locales de l'eau dans l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

Cette année 2018 qui s'achève fut une année de transition pour le SBS et je souhaite que 2019 soit celle de la concrétisation de partenariats avec les collectivités du bassin versant.

Retrouvez-nous sur www.bassin-sarthe.org



● Sur le bassin de la Sarthe

p. 2 Le Syndicat du Bassin de la Sarthe est en ordre de marche

p. 4 Dossier spécial : Adaptation au changement climatique

p. 9 Paroles d'acteurs : Aurélie RICHARD, Animatrice captages prioritaires

● Sur le bassin de la Sarthe amont

p. 10 Des inondations avant l'été

p. 11 Vers une gestion coordonnée des ouvrages

● Sur le bassin de la Sarthe aval

p. 12 Le projet de SAGE validé

p. 13 Des travaux ambitieux sur le Treulon

● Sur le bassin de l'Huisne

p. 14 Le SAGE approuvé et la CLE renouvelée

p. 15 Un bras mort de l'Huisne retrouve la vie



Syndicat du bassin de la
Sarthe

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe est en ordre de marche

Suite aux décisions des Départements de la Sarthe, de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, de se recentrer sur leurs compétences obligatoires, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe a dû être transformée en syndicat mixte le 1^{er} janvier dernier.

Du temps et de la conviction ont été nécessaires à la mise en place effective du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). L'intérêt de ses missions n'est plus à démontrer. Il a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion cohérente des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire : le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval.

Il exerce des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il assure aussi une mission d'études, d'animation et de coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

2018 a été une année de transition qui a permis de poser les fondations solides de l'action du SBS au service de la gestion intégrée de l'eau et de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.



Comité syndical du bassin de la Sarthe du 13 novembre 2018.

Désormais, ce sont 14 intercommunalités qui sont membres du SBS. Elles couvrent près des deux tiers du bassin versant de la Sarthe, périmètre de compétence du syndicat. D'autres collectivités sont en cours d'adhésion et intégreront le SBS courant 2019. La cohérence hydrographique de l'action du syndicat était un objectif avoué. Elle devient réalité.

Retrouvez la liste des membres du comité syndical : www.bassin-sarthe.org (Le syndicat > Les élus)

La composition du Syndicat du Bassin de la Sarthe

Intercommunalité	Nb. d'habitants concernés	Nb. de délégués
CC Sud Sarthe	1 407	1
CC des Vallées de la Brayre et de l'Anille	2 769	1
CC Cœur de Perche	11 808	1
CC de l'Orée de Bercée - Belinois	14 181	1
CC du Perche	16 193	2
CC du Sud Est du Pays Manceau	17 434	2
CC Loué - Brûlon - Noyen	18 958	2
CC de la Champagne Conlinoise Pays de Sillé	19 239	2
CC Maine Cœur de Sarthe	20 571	2
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	23 763	2
CC de Sablé-sur-Sarthe	29 278	2
CC le Gesnois Bilurien	30 383	3
CC du Val de Sarthe	30 780	3
CU Le Mans Métropole	211 317	15
TOTAL	538 000	39

La gouvernance du comité syndical

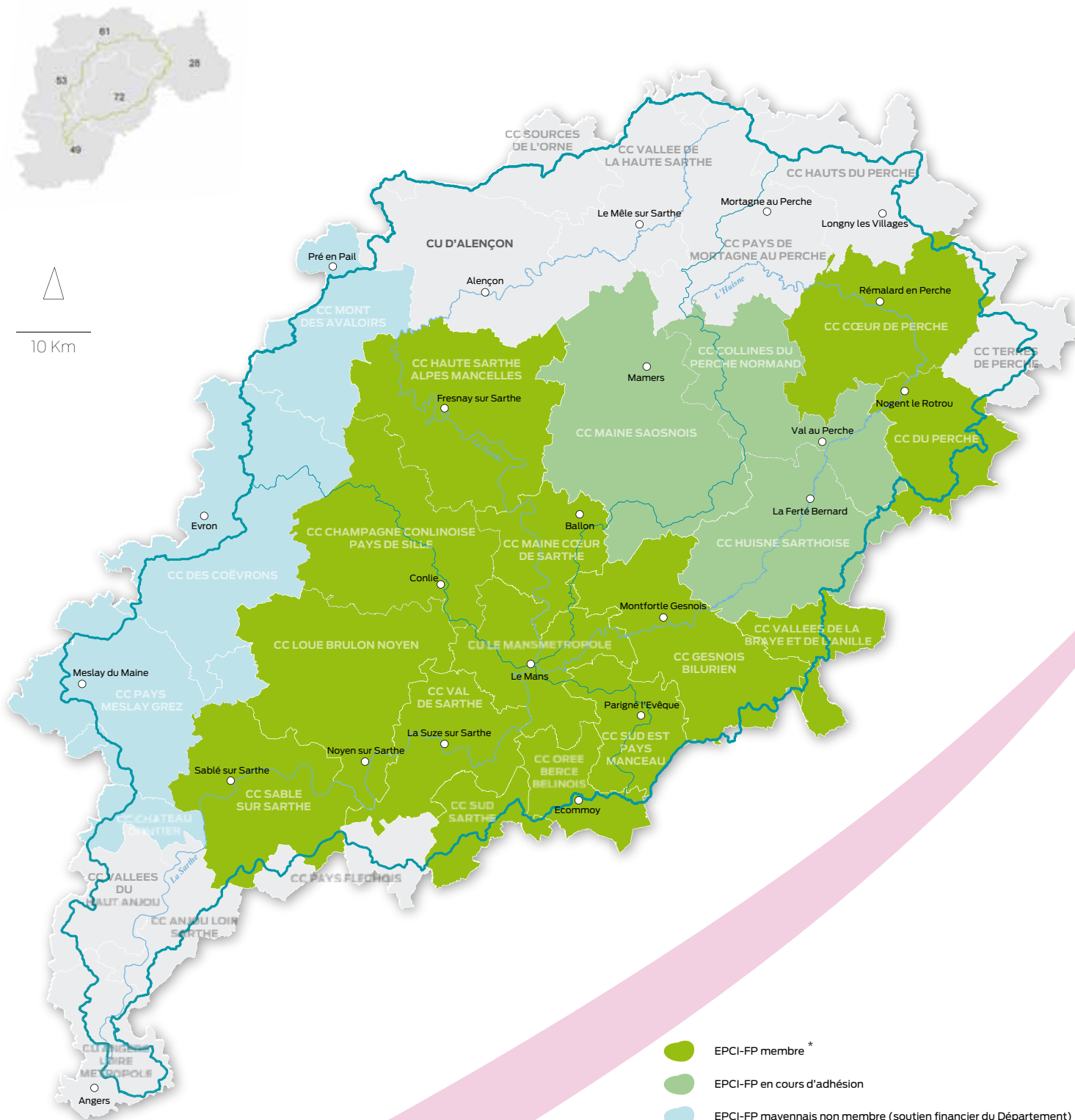


- Président : Daniel Chevalier (Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe) au centre.
- 1^{er} Vice-président : Pascal Delpierre (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles) à gauche.
- 2nd Vice-président : Thierry Cozic (Communauté urbaine Le Mans Métropole) à droite.

Le bureau du comité syndical compte 20 membres. Toutes les collectivités membres y sont représentées.



Les collectivités membres du Syndicat du Bassin de la Sarthe



© SPS - 2018 - MAJ 15/07/2018

* EPCI-FP : Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Dossier spécial “Changement climatique”

Notre territoire est aussi concerné

Aujourd’hui, l’influence de l’Homme sur le dérèglement climatique est clairement établie. Des changements sont observés dans toutes les composantes de l’écosystème et dans toutes régions du monde.

Début 2018, le Ministère de la transition écologique et solidaire a publié les « Chiffres clés du climat - France, Europe et Monde ». En voici quelques extraits.

Qu’est-ce que le changement climatique ?

Le concept de changement climatique fait référence à une augmentation durable de la température moyenne de la Terre. À l’exemple du niveau moyen des mers qui a augmenté de plus de 15 cm depuis 1900, de nombreux indicateurs permettent d’observer ce réchauffement.

Les conclusions de la communauté scientifique et notamment du groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) font désormais consensus sur les causes du changement climatique. L’équilibre climatique naturel est dérégulé par les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines. Ainsi la concentration atmosphérique de CO², le principal GES, a augmenté de plus de 40 % depuis 1750.

Des projections montrent que le changement climatique pourrait avoir des conséquences très importantes sur le niveau des mers et les événements climatiques extrêmes.

Le GIEC indique que le changement climatique est déjà engagé :

- En 2015, la température moyenne planétaire a progressé de 0.74 °C par rapport à la moyenne du XX^e siècle. En été, elle pourrait augmenter de 1.3 à 5.3°C à la fin du XXI^e siècle.
- Le taux d’élévation du niveau marin s’est accéléré durant les dernières décennies pour atteindre près de 3,2 mm par an sur la période 1993-2010.
- La perturbation des grands équilibres écologiques s’observe déjà : le milieu physique se modifie et les êtres vivants s’efforcent de s’adapter ou disparaissent sous les effets conjugués du changement climatique et de la pression de l’homme sur leur environnement.

Quelques conséquences du changement climatique

Le changement climatique se traduira, à moyen et long terme, notamment par :

- des phénomènes climatiques aggravés (tempêtes, inondations, sécheresses),
- un bouleversement de nombreux écosystèmes, avec l’extinction de 20 à 30 % des espèces animales et végétales,
- des crises liées aux ressources alimentaires,
- des déplacements de population liés à l’augmentation du niveau de la mer.

Au niveau national

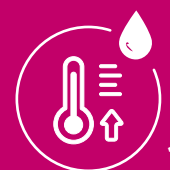
Evolution de la température moyenne annuelle. Comme à l’échelle mondiale, l’évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine montre un réchauffement net depuis 1900. Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980. Depuis 2010, plusieurs années chaudes (dépassement d’au moins 0,5°C de la moyenne annuelle de référence - 1981-2010) ont été constatées : 2014 (+1.2°C), 2011 (+1.1°C) et 2015 (+1°C).

Des événements climatiques extrêmes plus fréquents. L’évolution du climat modifie la fréquence, l’intensité, l’étendue, la durée et le moment d’apparition des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes.

Les vagues de chaleur recensées à l’échelle nationale ont été deux fois plus nombreuses au cours des 34 dernières années que sur la période antérieure (1947–1981). Cette évolution se matérialise aussi par l’occurrence d’événements plus forts (durée, intensité globale).

LES CHIFFRES

À l’horizon
niveau pl



À l’horizon
niveau d
versant de





LES CLÉS !

En 2050 au
niveau planétaire

Hausse des
températures
de l'air

1.5 à + 4°C

Hausse des
températures
de l'eau

1 à + 2.2°C

Élévation du
niveau moyen
des océans

+ 50 cm

En 2035 au
niveau du bassin
versant de la Sarthe

Baisse des débits
d'étiage

- 25 %

Baisse des
précipitations

- 90 mm/an

Nombre de
jours de forte
chaleur

+ 30j./an

Les constats à l'échelle du bassin de la Sarthe

Les températures. Le nombre de jours de fortes chaleurs devrait s'accroître fortement dès l'horizon proche. Pour 2035, les modèles prévoient une augmentation du nombre de jours de forte chaleur comprise entre 30 et 40 jours, soit le double du nombre de la période de référence.

Les précipitations. Une convergence des modèles autour d'une décroissance des précipitations annuelles a été constatée, quels que soient les modèles socio-économiques et les horizons temporels. A horizon proche, les modèles de Météo France prévoient une diminution des précipitations annuelles pouvant aller jusqu'à 90 mm. La diminution des précipitations toucherait surtout la saison estivale. La tendance est moins franche pour la saison hivernale.



Les conséquences du changement climatique touchent aussi le bassin de la Sarthe.

Le nombre maximum de jours secs consécutifs devrait ainsi s'accroître dans les horizons plus lointains.

Les débits des rivières. Les évolutions attendues à l'horizon 2045-2065 montrent une baisse des débits caractéristiques d'étiage sur le bassin versant de l'ordre de 25 % et une augmentation de l'occurrence des étiages. Il est aussi estimé une baisse du débit moyen des cours d'eau de 27 à 52 % ainsi qu'une baisse de la recharge des eaux souterraines comprise entre 24 et 40 %. Les eaux superficielles pourraient se réchauffer de 2.1°C en 2050 et + 2.9°C à la fin du siècle.

Même si la quantification des phénomènes reste entachée d'une forte incertitude, le bassin versant de la Sarthe doit se préparer à une situation globalement plus sèche dans les années à venir, avec des écoulements réduits, et une disponibilité de la ressource en eau en diminution.

Les possibles conséquences à l'échelle du bassin versant de la Sarthe

L'agriculture. La DREAL Pays de la Loire a mené une étude sur l'impact du changement climatique sur l'agronomie dans la région Pays de la Loire. De manière générale, c'est l'effet cumulé qui est générateur d'impact sur l'activité agricole : l'augmentation des températures induit une augmentation de l'évapotranspiration donc du besoin en eau des plantes, tandis que les précipitations seront moindres en printemps et en été. Sur l'économie agricole, l'impact sera particulièrement sensible sur la production de fourrage et les cultures à forte valeur ajoutée, en particulier le maïs et le maraîchage.

La biodiversité et les milieux aquatiques. L'augmentation de la température de l'eau a des conséquences directes sur les conditions d'habitabilité des milieux aquatiques par les différentes espèces.

On peut aussi s'attendre à un déplacement, voire une extension, des aires de répartition de certains insectes, de plantes et de vecteurs de maladies. Cela représente des difficultés pour protéger les cultures, et pour éviter de voir des espèces exotiques envahissantes remplacer des espèces autochtones.

La qualité de l'eau et l'atteinte du bon état. La hausse des températures de l'eau, un ensoleillement plus important et une lame d'eau plus mince sont autant de facteurs qui favoriseront l'eutrophisation des cours d'eau et des plans d'eau. Associés à une baisse des débits augmentant mécaniquement les concentrations en polluants (pour une même quantité de rejets polluants), ils provoqueront une dégradation de l'état des eaux.

La disponibilité en eau. Les différents modèles de simulation s'accordent sur une baisse des précipitations estivales qu'ils ne voient pas systématiquement compensée par une hausse des précipitations hivernales. Les variations à attendre localement par rapport à la situation actuelle seront importantes.

De plus, l'augmentation des températures est susceptible d'avoir un impact direct sur la consommation d'eau et les volumes de prélèvements quel que soit le type d'usage.

Tout cela risque de générer de nouveaux conflits d'usages qu'il convient d'anticiper.

Quelles solutions mettre en place en ville et en campagne ?

Les espaces urbanisés et les territoires ruraux ont un rôle important à jouer dans l'adaptation au changement climatique afin d'en réduire les conséquences pour les activités humaines et l'environnement. Même si les solutions peuvent sembler sectorielles, il s'agit le plus souvent de mettre en place des stratégies d'adaptation transversales.

Quelques solutions en ville ?

La transversalité comme impératif. Au sein des collectivités, la transversalité entre les services espaces verts, eau et assainissement et urbanisme est indispensable afin de "penser global" toute opération d'aménagement.

Gérer les eaux pluviales autrement. Avec le développement de l'urbanisation, les surfaces d'infiltration des eaux ont diminué. La ville doit muter pour laisser une place plus importante aux surfaces perméables et permettre l'infiltration de l'eau dans le sol.

La ville doit se végétaliser afin d'infiltrer les eaux de pluie, de les épurer et rafraîchir les températures. C'est aussi l'occasion d'embellir le cadre de vie des habitants. Toitures, aires de stationnement, chaussées, murs, peuvent être végétalisés.

Si l'infiltration de l'eau peut être gérée à la parcelle, elle peut l'être à l'échelle d'un quartier. L'intérêt est d'infiltrer l'eau pendant son transfert. Les noues végétalisées sont à privilégier.

La gestion des eaux pluviales doit faire l'objet d'un schéma d'assainissement qui permet de penser la gestion des eaux pluviales en amont de chaque projet d'aménagement.



Une aire de stationnement végétalisée permet l'infiltration des eaux de pluie.

Réduire les sources de pollutions. L'utilisation des pesticides est interdite pour les collectivités depuis 2017 et elle le sera en 2020 pour les particuliers. Réduire les sources de pollutions, c'est maintenir une capacité auto-épuratrice des cours d'eau suffisante dans un contexte de baisse des débits.

Économiser l'eau. Les réseaux de distribution de l'eau potable doivent avoir un niveau de performance élevé pour réduire le gaspillage d'eau. La baisse des consommations d'eau est aussi à encourager par la mise en place d'équipements et la promotion de pratiques économes.



Mur végétalisé permettant notamment de rafraîchir l'espace urbain.

Végétaliser la ville. Rendre sa place à la nature en ville, c'est permettre le développement d'îlots de fraîcheur. Il s'agit notamment d'augmenter les surfaces végétalisées sur les espaces publics mais aussi sur les bâtiments. Cette végétalisation permet de mieux infiltrer les eaux de pluie et de les épurer.

Quelles solutions en campagnes ?

Restaurer les milieux aquatiques et les zones humides.

La restauration des cours d'eau et des zones humides, en plus de la reconquête de la qualité de l'eau, vise un objectif d'amélioration du fonctionnement hydraulique du bassin versant. Cela concourt à la limitation des ruissellements, des crues et des inondations.

En effet, les zones humides jouent un rôle d'éponge : elles stockent l'eau l'hiver et la restituent en période sèche en permettant le maintien suffisant de débit des cours d'eau.

Valoriser les prairies et les pratiques de conservation des sols.

Les systèmes agricoles sont inégaux face au changement climatique. Les prairies et les zones humides ont pour effet bénéfique de stocker le carbone, préserver la qualité des eaux et limiter les ruissellements. Malgré une concurrence accrue, l'élevage extensif doit être encouragé et soutenu.

La conservation des sols fait l'objet de nombreux essais de techniques culturales simplifiées. Cela passe aussi par la replantation de haies perpendiculaires à la pente afin de lutter contre l'érosion des sols. Un sol bien conservé permet de favoriser l'infiltration de l'eau et de limiter le lessivage.



Rendre l'agriculture plus résiliente. Les pratiques agricoles et les variétés culturales doivent être concordantes avec les nouvelles conditions climatiques et ses épisodes d'extrêmes météorologiques (précipitations, sécheresses). La préservation de la ressource en eau est donc une priorité en réduisant les intrants, en optimisant les prélèvements et en privilégiant les systèmes de cultures économes en eau.

En savoir plus

Consultez le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. www.eau-loire-bretagne.fr



Les haies jouent un rôle important dans la lutte contre l'érosion des sols.



Une sonde capacitive.

Les sondes capacitives : une solution d'économie d'eau pour l'irrigation

L'étude de détermination des débits de référence sur le bassin de la Sarthe amont, a démontré qu'il existait des périodes de tensions sur la ressource en eau du sous-bassin versant de la Bienne. **Le monde agricole a alors rapidement souhaité s'impliquer dans une démarche d'économie d'eau.**

En effet, sur ce secteur, les principaux prélèvements d'eau lors de la période dite critique (août) relèvent pour 74 % des volumes de l'irrigation agricole et pour 23 % des volumes de la sur-évaporation des plans d'eau.

Avant d'arriver à des contraintes réglementaires de gestion voire de réduction des prélèvements pour l'irrigation, un groupe d'agriculteurs irrigants de la Bienne et de Sarthe amont, a souhaité s'engager dans une démarche d'efficacité de leur campagne d'irrigation. Grâce à des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Chambre d'agriculture de la Sarthe a acquis **10 sondes capacitives** qui ont été mises à disposition de 20 exploitants agricoles du territoire.

Ces sondes permettent de **mesurer l'humidité du sol**, et ainsi le stock en eau disponible pour les plantes. Les sondes installées mesurent 60 cm, et renseignent des quantités d'eau présentes tous les 10 cm. Une sélection des parcelles pour la campagne 2018 a été réalisée en fonction des natures des sols et des dates de semis. Grâce à cela, chacun des 20 agriculteurs a pu

bénéficier d'informations. Le traitement des données (mesures toutes les 15 minutes) et leur exploitation ont été confiés à la Chambre d'agriculture de la Vendée, experte en la matière. L'interprétation des résultats permet aux exploitants du groupe de savoir comment se positionnent leurs cultures vis-à-vis de la disponibilité en eau : confort ou stress hydrique. Ces traitements de données permettent aussi de visualiser l'impact des tours d'eau d'irrigation sur les parcelles et **rendre plus efficaces les périodes et les quantités d'eau à apporter.** Ces suivis montrent aussi que les plantes (ici le maïs) n'absorbent pas ou très peu d'eau la nuit, lorsque les processus de photosynthèse ne sont pas activés. Enfin, le fait de disposer des mesures des quantités d'eau par tranche de 10 cm, permet de voir au fil du temps l'enracinement du végétal, la bonne ou la mauvaise structuration du sol et de préciser le moment propice pour le prochain arrosage.

Ces outils ont une double vocation. D'abord économique : en effet, ces sondes et leur interprétations permettent au groupe d'irrigants de rendre plus efficace l'irrigation et d'ainsi valoriser les coûts induits en énergie et consommation d'eau (redevance spécifique). Ensuite, ces sondes permettront très souvent d'éviter le dernier tour d'eau avant la récolte, période où les tensions hydriques sont quasiment au maximum et par conséquent de participer aux économies d'eau.

Une expérience similaire s'est aussi mise en œuvre avec un groupe d'agriculteurs du bassin Sarthe aval (19 exploitants pour 11 sondes capacitives).

Infos du bassin de la Sarthe

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe candidat au projet LIFE intégré Revers'eau



Une action de sensibilisation aux milieux aquatiques est proposée au projet LIFE.

Devant le constat de l'effort à fournir pour parvenir aux objectifs de bon état des eaux d'ici 2027, la Région des Pays de la Loire travaille depuis plusieurs mois à une candidature au projet européen LIFE REVERS'EAU. **Il s'agit pour elle, d'accélérer la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne pour la reconquête du bon état des eaux en Pays de la Loire.**

Ce programme, s'il est validé par la Commission européenne, serait effectif pour une durée de 6 à 10 ans à compter de

2020. La subvention européenne serait de l'ordre de 10 millions d'euros sur environ 16 à 20 millions d'euros du coût total des actions inscrites.

Conscient que ce financement peut permettre le soutien des actions de mise en œuvre des SAGE, en complément des financements "classiques" de l'Agence de l'eau notamment, le Syndicat du Bassin de la Sarthe a répondu à l'appel à projets de la Région.

Trois des opérations proposées ont été finalement retenues pour figurer dans la note de concept :

- l'analyse de l'impact cumulé des plans d'eau et la suppression de plans d'eau ;
- la mise en place d'un label rivière en bon état ;
- la mise en place d'un rendez-vous des milieux aquatiques.

Cette note de concept décrit l'objectif du projet en Région, la description des actions proposées et les résultats attendus. Si celle-ci est retenue, la Région pourra transmettre à la Commission européenne le dossier de candidature complet. La réponse de la Commission sur la recevabilité de la candidature est attendue pour le second semestre 2019.



La moule perlière est une espèce aquatique à préserver.

Rare et discrète, l'exigeante moule perlière est une espèce emblématique du bassin versant de la Sarthe. On la retrouve en particulier dans les rivières de l'amont du bassin.

Le cycle biologique particulier de cette moule d'eau douce et sa longévité en font un formidable indicateur de la naturalité et de la qualité des rivières. En effet, après la reproduction, les moules relâchent plusieurs millions de minuscules larves, appelées

Préservons la moule perlière

glochidies. Ces dernières doivent être inhalées par des truites fario et se fixent sur leurs branchies pour survivre. A peine un an plus tard, les larves se laissent tomber au fond du cours d'eau pour s'y développer et vivre jusqu'à 100 ans !

Depuis plusieurs décennies, ce mollusque, qui peut filtrer jusqu'à 70l/j., a été fragilisé par la dégradation des milieux aquatiques. **Avec près de 300 individus, le Sarthon, affluent de la Sarthe, abrite aujourd'hui la dernière population des Pays de la Loire et la plus importante de Normandie.** Toutefois, cet effectif reste faible pour garantir la préservation de cette population vieillissante : tous les individus ont près de 80 ans. La moule du Sarthon a ainsi fait l'objet d'un programme européen

de sauvegarde (LIFE+) de 2010 à 2016, puis d'un plan national d'action pour la période 2016-2021. Grâce à cela des glochidies ont été prélevées sur les moules du Sarthon, puis élevées dans une pisciculture en Bretagne.

Le 19 juillet 2018, le Parc Naturel Régional Normandie Maine a lâché 250 jeunes moules dans le Sarthon en compagnie d'élus, de l'animateur de la CLE Sarthe amont et de représentants d'associations locales.

Le Parc avait auparavant mis en place des moules dans de petites cages (bigoudis) à différents endroits du Sarthon afin d'en estimer leurs survies. Les résultats s'avèrent pour l'instant intéressants puisque plus de 60 % de survie est observé depuis le début du programme.



Paroles d'acteurs

Aurélie RICHARD, la qualité de l'eau potable pour métier

Aurélie RICHARD est animatrice "protection de la ressource en eau". Elle a été recrutée début 2018 pour le compte de sept syndicats d'eau potable sarthois.

Quel est votre parcours ?

Je suis ingénieure agronome (Agrocampus Ouest – Rennes). Avant d'arriver sur mon poste, j'ai débuté ma carrière en travaillant pour des ONG dans la gestion et le suivi de projets agricoles en Afrique. J'ai ensuite été à la Direction Départemental des Territoires de l'Orne, chargée du suivi des installations des jeunes agriculteurs. J'ai enfin travaillé au sein du Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne dans le suivi des périmètres de protection des captages.

En quoi consiste votre mission ?

Ma mission est d'accompagner les acteurs du territoire à mettre en place des programmes d'actions permettant d'améliorer la qualité des eaux de neuf captages d'eau potable. Ces captages sont principalement situés dans le nord Sarthe et concernent ainsi les périmètres des SAGE Sarthe Amont, Sarthe Aval, Huisne et Loir. Huit ont été identifiés comme captages prioritaires lors du Grenelle de l'environnement en 2012. On compte aujourd'hui 1 000 captages prioritaires au niveau national. Ces programmes d'actions doivent aussi permettre d'apporter des bénéfices aux exploitants agricoles concernés.

Pourquoi ces captages sont-ils qualifiés de prioritaires ?

Ce sont des captages sensibles et principalement vulnérables aux pollutions diffuses agricoles, en particulier les nitrates (teneur supérieure à 50 mg/l ou au-dessus de 40 mg/l avec une tendance à la hausse). Il y a aussi une problématique phytosanitaire sur deux captages dans lesquels on retrouve des molécules désormais interdites comme l'atrazine (ancien herbicide du maïs), ce qui montre une faible capacité de résilience de certaines nappes.

Ces neuf captages sont gérés par sept syndicats d'eau potable différents. Ils se sont entendus pour adopter une stratégie de mutualisation et permettre mon recrutement. Le syndicat coordonnateur est le Syndicat d'eau Perseigne Saosnois dont le siège est à Mamers. La reconquête de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires est initiée par les syndicats d'eau qui exploitent la ressource mais c'est un véritable projet de territoire. Il nécessite d'impliquer tous les acteurs et l'ensemble des organismes agricoles.

“Lier reconquête de la qualité de l'eau et bénéfices pour les exploitants agricoles.”



Aurélie RICHARD doit concilier la reconquête de la qualité de l'eau et les intérêts des exploitants agricoles.

Un premier contrat territorial à Penvert (2009-2014) a permis de passer de 100 à 80 mg/l de nitrates mais cela reste insuffisant.

Quel est l'avancement de vos projets ?

Sur chaque aire d'alimentation de captage, la mise en place d'un programme d'actions se fera sur la base du volontariat. Il sera co-constitué avec un comité technique et un comité de pilotage. Au préalable plusieurs phases doivent être menées :

1. Délimitation des aires d'alimentation de captage qui représentent la future zone d'actions.
2. Etude de vulnérabilité au sein des aires d'alimentation de captage ; identification des zones plus ou moins sensibles (vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère).
3. Diagnostic agricole du territoire : itinéraire technique des exploitants, résilience des exploitations, marges de manœuvre.
4. Co-construction concertée du programme d'actions
5. Mise en œuvre du programme d'actions (reliquat azoté après récolte à la fin de l'été, couverts végétaux, inter-cultures, couvert végétal).

Cette année a été consacrée à la finalisation de l'étude de vulnérabilité au sein des aires d'alimentation des captages.

Pour conclure, comment définiriez-vous votre métier ?

C'est un métier complexe et stimulant qui fait appel à une grande polyvalence.

Contact

Aurélie RICHARD, 06 48 48 77 23, captages72.arichard@orange.fr

Vie de la Commission locale de l'eau

Installation de la CLE et élection du bureau

Suite à l'arrêté préfectoral de renouvellement de la Commission Local de l'Eau (CLE) du 22 janvier 2018, une séance plénière a eu lieu à Saint-Léonard-des-Bois.

Pascal DELPIERRE a été reconduit à la présidence de la CLE. Ses trois vice-présidents l'ont été également :

- Florence PAIN, vice-présidente en charge de la communication et de la sensibilisation.
- François TOLLOT, vice-président en charge des questions d'assainissement et d'eau potable.
- Daniel LENOIR, vice-président en charge des questions d'urbanisme.

Les nouveaux membres du bureau sont Annie RÉMOND (Moulins-le-Carbonnel), Claude CHATONNAY (Coulaines), Francis LEPINETTE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles), Francis BERARD (Syndicat du



La Commission locale de l'eau du bassin de la Sarthe Amont.

Bassin de la Haute Sarthe) et la Fédération départementale de la Sarthe pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Des inondations juste avant l'été



Les crues et les inondations de juin 2018 ont un caractère exceptionnel.

Le 9 juin, ce sont 110 mm de pluie qui sont tombés à Souigné-sous-Ballon et à Bonnétable contre 9 mm au Mans et 26 mm à Alençon. Deux jours après, près de 90 mm de pluie ont été relevés à Bonnétable et à Souigné-sous-Ballon, contre 37 mm au Mans et 9 mm à Alençon.

L'hétérogénéité de l'intensité de ces pluies a généré de nombreuses incompréhensions de la part de la population qui voyait d'un côté des petits cours d'eau déborder comme ça n'avait jamais été vu, alors que d'autres restaient "plus tranquilles".

Il s'agit bel et bien de **phénomènes très rares** en terme d'intensité (une inondation du même ordre avait eu lieu en 1906 à Mamers) puisque ces 100 mm de pluie représentent 1 000 m³ par hectare. En comparaison, le bassin versant de l'Orne Saosnoise a une superficie de 51 000 hectares. Les inondations ont ainsi été très disparates sur le bassin et ont souvent été issues de petits, voire très petits cours d'eau.

Sur ce bassin, un grand nombre de communes a été sinistré dont Bonnétable et Souigné-sous-Ballon, où l'eau est montée jusqu'à 1,5 m dans les habitations. Ces inondations semblent différentes de ce que nous connaissons jusqu'alors, puisqu'il s'agissait plus d'inondation par ruissellement que de débordements de cours d'eau.

Heureusement, aucune victime n'a été à déplorer.

Le bilan humain aurait certainement été plus lourd si les pluies s'étaient abattues avec la même intensité en pleine nuit. Les élus de Bonnétable et de Souigné-sous-Ballon souhaitent rapidement disposer d'outils pour apporter des réponses à leurs administrés. Pour ce faire, le conseil municipal de Souigné-sous-Ballon a retardé la validation de Plan local d'urbanisme afin de prendre en compte ces dernières données dans le document.

De plus, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise en lien avec les communes de Bonnétable et Souigné, et avec l'assistance du Syndicat du Bassin de la Sarthe et l'appui des services de l'État, a lancé **une étude sur ces deux communes pour identifier les actions urgentes à mettre en œuvre**. En parallèle, une étude sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant sera menée, afin d'identifier les éventuels leviers d'aménagements à réaliser pour limiter l'impact de telles inondations.

À l'amont, les secteurs du Mêle-sur-Sarthe, de Blèves et d'Alençon ont été les plus sinistrés. À Alençon, les inondations provenaient principalement du débordement de la Briante. Des élèves d'un collège et d'une école ont été évacués.



Ça se passe sur le bassin versant

Les collèges sensibilisés à l'or bleu

Depuis 2016, la CLE et le Syndicat du Bassin de la Sarthe réalisent des **actions de sensibilisation auprès des collèges ruraux du bassin versant**. Des collèges ornais, mayennais et sarthois ont ainsi bénéficié des ateliers du CPIE Sarthe et Loir, pour les sensibiliser aux économies d'eau et à la gestion de l'eau sur un bassin versant.

Le collège Véron de Forbonnais de Saint-Cosmes-en Vairais a voulu aller plus loin dans cette effort de sensibilisation. Sous l'impulsion d'Isabelle QUILLET, professeure de Sciences et Vie de la Terre et de Christophe PAPIN, principal, un concours de dessins a été lancé auprès des élèves de 5^e, autour des questions : Pourquoi préserver l'eau sur notre territoire ? Comment le faire ?

Florence PAIN (vice-présidente de la CLE), en lien avec le principal, les professeurs du collège et le CPIE, a ainsi



L'affiche produite grâce aux dessins des élèves de 5^e.

choisi les plus beaux d'entre eux pour en faire **une affiche de sensibilisation**

sur les économies d'eau à l'intention de l'ensemble des collèges du bassin de la Sarthe.

Des affiches et des diplômes ont été remis officiellement à l'ensemble des élèves le 26 juin 2018, en présence de Daniel CHEVALIER (président du Syndicat du Bassin de la Sarthe) et François TOLLLOT (vice-président de la CLE), Monique NICOLAS-LIBERGE (Conseillère départementale de la Sarthe), Frédéric BEAUCHEF (vice-président du Conseil départemental de la Sarthe), Alain BIDAULT (vice-président de la Communauté de communes Maine Saosnois), Jean-Yves TESSIER (mairie de Saint Cosmes-en-Vairais) et la Fédération départementale de la Sarthe pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Vers une gestion coordonnée des ouvrages



Une convention pour mieux gérer l'ouverture des ouvrages.

Lors de la séance plénière du 3 mars 2017, la CLE a validé à l'unanimité des membres des objectifs de réduction des taux d'étagement sur les masses d'eau de la Pervenche et de l'Orne Saosnoise.

Concernant les deux autres masses d'eaux considérées comme prioritaires (la Sarthe depuis la confluence de

l'Höene jusqu'à Alençon et la Sarthe depuis la confluence de la Bienne jusqu'au Mans) la CLE a souhaité engager une **gestion coordonnée de l'ouverture des vannages sur l'ensemble de l'axe Sarthe**.

Ce projet de gestion coordonnée a pour objectif de faciliter les démarches des propriétaires d'ouvrages (moulins, seuils...) en cours d'eau, qui ont déjà l'obligation, via leurs règlements d'eau, d'ouvrir leurs vannages dès que le niveau limite est dépassé. Elle vise aussi une amélioration du transit des sédiments et dans une moindre mesure du déplacement des espèces aquatiques, à condition d'avoir une ouverture suffisamment longue.

Il s'agira également de retrouver en période hivernale des écoulements diversifiés et d'affiner la prévision des

crues.

D'abord au sein d'une commission de travail qui s'est réunie à deux reprises, puis en séance plénière de CLE le 14 septembre 2018, la convention de gestion des vannages sur l'axe Sarthe de sa source jusqu'au Mans, a été validée.

La prochaine étape consistera à rencontrer les propriétaires et gestionnaires de vannages, publics et privés, afin de leur présenter la convention et si possible d'obtenir une adhésion la plus large possible pour bénéficier d'une réelle plus-value dès l'automne 2019.

Pour en savoir plus

Éric Le BORGNE, 02 33 82 22 72 (SBS)
eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Vie de la Commission locale de l'eau

Le projet de SAGE validé

Après six ans d'élaboration, **le projet de SAGE a été validé** par la CLE lors d'une séance plénière le **5 juin 2018**. Au total 56 réunions ont été organisées pour élaborer le SAGE : CLE, bureaux, mais aussi commissions thématiques et groupes de travail. Elles ont permis de mobiliser près de 80 acteurs sur le territoire et d'assurer une importante concertation.

Le projet de SAGE est articulé autour de quatre objectifs :

- gouverner le SAGE ;
- améliorer l'hydrologie, la morphologie des cours d'eau et préserver les milieux aquatiques ;
- mieux aménager le territoire : gérer de manière préventive et curative les événements naturels et anthropiques ;
- mieux gérer les usages, via une gestion qualitative et quantitative.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, 26 dispositions, 44 actions et 4 règles ont été définies.

Dans le cadre de la consultation sur ce projet de SAGE, l'avis de plus de 250 instances (collectivités, chambres consulaires, comité de bassin...) a été sollicité.

Pour en faciliter sa compréhension et débattre de ces objectifs, quatre séminaires d'élus ont été organisés en septembre. Ils ont permis de réunir au total 44 participants.

Dans un second temps, **début 2019, le projet sera soumis à enquête publique**, comme le prévoit le code de l'environnement afin de recueillir, l'avis de chacun.



Séance plénière de la Commission locale de l'eau à Avoise.

La Commission locale de l'eau examinera les apports de cette consultation et les conclusions de la commission d'enquête et modifiera si nécessaire son projet pour en tenir compte. Le SAGE pourra alors être adopté par la commission puis approuvé par arrêté interpréfectoral.

Le projet de SAGE est consultable à l'adresse suivante : <http://www.bassin-sarthe.org/le-projet-de-sage.html>

Pour en savoir plus

Agathe RÉMOND, 02 33 82 22 72 (SBS)
agathe.remond@bassin-sarthe.org

L'impact des retenues d'eau bientôt à l'étude



L'impact des retenues d'eau sera mieux connu.

Au printemps 2018, l'Agence française pour la biodiversité a lancé un appel à projets pour obtenir des retours d'expérience sur la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation des impacts cumulés des retenues sur des bassins versants.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe a proposé un projet et il a été retenu : une étude va être lancée en 2019 sur le bassin versant de la Sarthe Aval. En effet, **un déséquilibre important de la ressource en eau sur**

les affluents de la Sarthe Aval a été mis en évidence sur le territoire. Une situation qui ne va pas s'améliorer puisque, du fait du changement climatique, la situation sera globalement plus sèche dans les années à venir, avec des écoulements réduits. En outre, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation devraient augmenter. Les plans d'eau, en causant une forte sur-évaporation, représentent aussi un enjeu fort.

Cette étude permettra, d'une part, d'améliorer la connaissance des plans d'eau présents sur le territoire et, d'autre part, de faire un zonage et des recommandations pour l'implantation de retenues de substitution, solution proposée par le SAGE pour préserver les cours d'eau en période d'étiage.



Ça se passe sur le bassin versant

Des travaux ambitieux sur le Treulon



Crédit : Syndicat Mixte du Bassin de l'Erve et du Treulon

Clapet après travaux.



Crédit : Syndicat Mixte du Bassin de l'Erve et du Treulon

Création de banquettes et abreuvoir.

En juillet 2018, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Erve et du Treulon a restauré 1182 mètres linéaires de la rivière du Treulon ainsi que la continuité écologique sur ce tronçon.

Le Treulon est une rivière de 37,8km nait dans la forêt de la Grande-Charnie sur le territoire de la commune de Torcé-Viviers-en-Charnie, dans le département de la Mayenne. Il se jette dans l'Erve à Auvers-le-Hamon, dans le département de la Sarthe.

Sur la commune de Cossé-en-Champagne (en Mayenne), un clapet a été mis en place en 1981 barrant toute la largeur du lit, sans usage connu.

Alors que le clapet n'avait pas été manipulé depuis 15 ans, le câble s'est rompu en février 2017, rendant définitivement toute manipulation impossible.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Erve et du Treulon réalisait à l'époque une étude sur la restauration de la continuité écologique sur la rivière Erve (dans le département de la Sarthe). L'opportunité a donc été saisie pour que l'aménagement du clapet soit également étudié afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur ce tronçon.

Le clapet a été retiré et sa zone d'influence amont a été aménagée.

Suite à la rupture du câble, le clapet s'était retrouvé abaissé pendant un an et demi. Des banquettes naturelles se sont ainsi formées en amont : elles ont été consolidées.

Des mini seuils ont été créés afin d'assurer un niveau d'eau suffisamment important pour les abreuvoirs. Des abreuvoirs ont été

aménagés afin que les bovins et chevaux ne puissent plus accéder directement à la rivière (pompes à museaux, abreuvoirs à chevaux, abreuvoir en descente aménagée), ainsi qu'un franchissement bovin.

Enfin 332 mètres de clôture ont été posés et un gué piéton a été repris.

Les travaux dont le coût est de 39 900 € TTC, ont été financés à 80 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Mayenne.

Afin de voir l'impact des travaux, un suivi des populations piscicoles sera réalisé.

Pour en savoir plus

Cécilia ANDRÉ, 06 73 58 33 61 (Syndicat Mixte du Bassin de l'Erve et du Treulon)
ceciliaandre.sb@orange.fr

Les travaux ont été présentés aux techniciens de rivières du Bassin de la Sarthe à l'occasion du **réseau Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques** qui s'est tenu à Cossé-en-Champagne le 20 novembre dernier.

Ce réseau d'échanges d'expériences en matière de gestion des rivières et des milieux aquatiques en général, est animé par le Syndicat du Bassin de la Sarthe qui organise un rendez-vous annuel.



Visite du chantier du Treulon le 20 novembre 2018.

Vie de la Commission locale de l'eau

Le SAGE approuvé et la CLE renouvelée

À l'issue de plusieurs mois de concertation et de consultation des différents acteurs du bassin de l'Huisne, **le SAGE révisé a été approuvé** par arrêté interpréfectoral **le 12 janvier 2018**.

Le SAGE révisé est ciblé sur des enjeux locaux précis et répond aussi aux exigences européennes déclinées dans la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et la Directive "Inondations" de 2007.

Depuis cette date, les mesures définies par la CLE pour atteindre les nouveaux objectifs de gestion du bassin versant sont en vigueur. Rappelons que ces objectifs concernent :

- la communication et la sensibilisation des acteurs du territoire ;
- la lutte contre l'érosion des sols ;
- l'atteinte et le maintien du bon état des milieux aquatiques ;
- l'optimisation quantitative de la ressource en eau ;
- la protection des personnes et des biens et la lutte contre les inondations ;
- la réduction des pollutions diffuses ;
- la coordination de la mise en œuvre du SAGE et de son suivi.

Moins d'un mois avant l'approbation interpréfectorale du SAGE, la composition de la CLE a été renouvelée dans sa



Michel ODEAU accompagné de Philippe PICQ et de Paul GLINCHE.

totalité par la Préfète de l'Orne, pour une durée de six ans. La séance d'installation de la CLE s'est déroulée le 25 janvier 2018. Au cours de celle-ci, Michel ODEAU (Maire de Villaines-la-Gonais) a été réélu président. Ses deux vice-présidents sont Philippe PICQ (Parc naturel régional du Perche) et Paul GLINCHE (Maire de Montfort-le-Gesnois).

Cette séance fut aussi l'occasion de désigner les 22 membres du bureau de la CLE.

En savoir plus
Vincent TOREAU, 02 33 82 22 72 (SBS)
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Un 3^e CRBV Huisne en préparation

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil financier du Conseil régional des Pays de la Loire pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle des SAGE.

Il est établi et signé pour une période de trois ans entre le Conseil régional, la Commission locale de l'eau et sa structure porteuse, le Syndicat du Bassin de la Sarthe. Cette dernière est identifiée comme "chef de file" du CRBV.

Depuis 2009, deux CRBV ont été signés pour le bassin versant de l'Huisne et ont permis de mobiliser 1,5 millions d'euros d'aide régionale. Il est prévu que ce 3^e CRBV soit signé pour la période 2019-2021.

Afin d'établir le programme d'actions de ce CRBV, le Syndicat du Bassin de la Sarthe a lancé un appel à projets auprès des maîtres d'ouvrage locaux entre le 1^{er} juin et le 28 septembre 2018.

Au final, une vingtaine d'actions, contribuant à l'atteinte des objectifs du SAGE a été proposée par une dizaine de maîtres d'ouvrage différents. Ce CRBV Huisne doit être signé d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019.



L'organisation d'un rendez-vous annuel des milieux aquatiques fait partie du programme d'actions du 3^e CRBV.



Ça se passe sur le bassin versant

Un bras mort de l'Huisne retrouve la vie

Lors de la construction de l'autoroute A11 en 1974, le cours de l'Huisne, présent sur les communes de Boëssé-le-Sec et Villaines-la-Gonais, a dû être rectifié au droit du passage de l'infrastructure. Le méandre de l'Huisne a été isolé et est devenu un bras mort alimenté en eau par une gestion des ouvrages. Il y a encore quelques mois, les écoulements au sein de ce bras étaient quasiment nuls, limitant sa fonctionnalité hydraulique et écologique. De plus, le seuil en enrochement présent dans le lit principal représentait un obstacle à la continuité piscicole et sédimentaire.

En 2013, afin de respecter la réglementation sur les classements des cours d'eau et la restauration de la continuité écologique, VINCI Autoroutes a entamé une réflexion sur le devenir du seuil amont et dans le même temps sur la reconnexion



© VINCI Autoroutes

Le méandre de l'Huisne, devenu bras mort lors de la construction de l'A11.

du bras mort au cours principal de l'Huisne. **L'objectif du projet est de restaurer la continuité écologique de l'Huisne sur ce secteur et en favoriser sa biodiversité. Il a aussi été conçu de façon à ne pas augmenter le risque d'inondations.**

Les travaux ont débuté en juillet 2018 et se sont achevés en octobre, d'abord par l'aménagement du bras mort puis

celui du bras principal. Pour chacune de ces phases, le secteur aménagé a été asséché et l'eau déviée vers l'autre bras de la rivière. Un suivi écologique a été réalisé avant et pendant le chantier. Une fois l'opération terminée, des experts écologues seront mandatés pour suivre l'impact de cet aménagement pendant 5 ans.

C'est dans le cadre du plan de relance autoroutier que VINCI Autoroutes a financé ce projet. Il fait partie des 140 opérations menées au niveau national pour améliorer l'insertion environnementale du réseau VINCI Autoroutes dans les territoires.

En savoir plus

Sandrine FACCHIN, 02 47 25 37 26 (VINCI Autoroutes)
severine.facchin@vinci-autoroutes.com

L'état initial



© VINCI Autoroutes

LÉGENDE a Seuil b Buses (3)

L'état final



© VINCI Autoroutes

LÉGENDE a Berges aménagées b Nouvelles végétations c Pont en béton



Depuis le 4 octobre 2018, les eaux de l'Huisne ont retrouvé leur ancien méandre.

L'équipe

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont

eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Agathe RÉMOND

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval

agathe.remond@bassin-sarthe.org

Vincent TOREAU

Directeur

Animateur de la CLE du SAGE Huisne

vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administrative et comptable

julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org

Numéro unique : 02 33 82 22 72

L'EAU

VOUS DIT MERCI

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°3 - Décembre 2018

Édité grâce au soutien financier de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Éditeur : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) – Directeur de la publication : Daniel Chevalier

Conception, réalisation et rédaction : Équipe du SBS – **Crédit photos :** SBS

Dépôt légal : Décembre 2018. ISSN 2490-806 – **Diffusée à :** 800 exemplaires – **Impression :** Bémographic

SBS – 27 boulevard de Strasbourg – BP 268 – 61008 Alençon CEDEX

Tél. 02 33 82 22 72 – Fax. 02 33 82 22 73 – Courriel : contact@bassin-sarthe.org

Site Web : www.bassin-sarthe.org

 www.facebook.com/bassin sarthe/

